

L'écho

MUNICIPAL

Journal des citoyens de Saint-Prime



LE RESPECT, TOUJOURS D'USAGE!

Il n'existe toujours pas de guide du parfait voisin ou citoyen, mais une chose est certaine, quand on parle de bon voisinage, le respect fait partie intégrante de l'équation. La Municipalité de Saint-Prime tient à vous faire part de certaines bonnes pratiques afin que notre milieu demeure un endroit où il fait bon vivre.

- Éviter la musique trop forte ou les bruits excessifs;
- Éviter le bruit la nuit, tôt le matin ou tard le soir;
- Toujours promener les chiens en laisse et ramasser leurs excréments;
- S'assurer que les chiens demeurent sur le terrain de leur propriétaire à l'aide d'un câble prévu à cet effet ou d'un enclos;
- Prendre le temps de bien communiquer lors de différents conflits entre voisins;
- Offrir son aide pour divers travaux dans le voisinage;
- Ramasser les déchets dans les espaces communs;
- Utiliser les infrastructures municipales avec soin/précaution;
- Prendre soin et entretenir sa propriété.

Si vous vivez une situation problématique ou si vous en êtes témoin, communiquer directement avec la Sûreté du Québec afin de faire appliquer la réglementation.

Pour consulter nos règlements municipaux : www.saint-prime.ca → section Citoyens/Règlements



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du conseil municipal sont un moyen pour vous, citoyens, citoyennes, de transmettre vos commentaires et suggestions à tous nos Élus. C'est une tribune qui vous est offerte afin de faire entendre votre point de vue, profitez-en. Prochaine séance le 16 août 2021.

Le 13 juillet 2021, la MRC Domaine-du-Roy ainsi que 7 de ses Municipalités ont reçu la certification COMMUNAUTÉ BLEUE.



La Municipalité de Saint-Prime est fière de faire partie de la première MRC bleue du Québec!
www.eausecours.org/communautes-bleues

RUE LAMONTAGNE

Jeux libres dans cette rue



Afin de permettre à nos enfants de jouer sécuritairement dans la rue Lamontagne, la Municipalité vous rappelle qu'il est interdit en tout temps de stationner dans cette rue tous les types de véhicules routiers entre le #512 et le #549.

AVIS PUBLICS



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Caroline Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Prime, qu'un règlement modifiant le règlement sur les PIIA de la Municipalité de Saint-Prime est en vigueur depuis le 14 juillet 2021, date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

Résumé du règlement No 2021-08

Adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-10 afin d'assujettir le développement de villégiature du chemin de l'Aube (zone 13V) aux dispositions dudit règlement.

Donné à Saint-Prime, ce 20e jour du mois de juillet 2021.

Caroline Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho spécial, édition du 20 juillet 2021)



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Caroline Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Prime, qu'un règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Prime est en vigueur depuis le 14 juillet 2021, date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

Résumé du règlement No 2021-09

Adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à modifier certaines dispositions et de créer la nouvelle zone de villégiature 13V à même la zone de villégiature 3V et de prévoir son cadre normatif.

Donné à Saint-Prime, ce 20e jour du mois de juillet 2021.

Caroline Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho spécial, édition du 20 juillet 2021)